

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 5124
N/REF : 6/10/2024 0H17 C:001260 I:02010
V/REF : Contrat N°005124 du 01/10/2002

V/REF.IMM. 1003
IMMEUBLE : 243 AV. JEAN JAURES
243, AVENUE JEAN JAURES
69150 DECINES CHARPIEU

**SDC '243 Avenue Jean Jaures'
C/O CORNEILLE SAINT MARC
179, AVENUE JEAN JAURES
B.P. 346
69154 DECINES CEDEX**

Vaulx en Velin, le 15 Octobre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 243
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr S. CARRET

NETTOYAGE ET DESINFECTION DU LOCAL VIDE-ORDURES - 3 CONTAINERS DE
240 LITRES.

2 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/10/2024

Prix de base du contrat : 127,21

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 3 Containers/1 Local V.0	2/AN	170,97	170,97



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100055

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	170,97
T.V.A. a 10,00%	17,09
TOTAL T.T.C.En EURO	188,06

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.